



🐾 SUIVI SPA-MAURICIE 🐾

INFORMATION POUR
LA FACTURATION
AVEC LA SPA-MAURICIE



INFORMATION POUR LA FACTURATION AVEC SPA-MAURICIE ! 🐾

Après vérification approfondie, chaque propriétaire d'animaux ayant reçu une facture de renouvellement de licence de la part SPA-MAURICIE, d'ici à la fin de l'année, soit jusqu'au 31 décembre 2024, **vous êtes dans l'obligation de régler cette facture directement avec l'organisme**, et ce, malgré le non-renouvellement de l'entente de service avec la municipalité pour l'année 2025.

En ce sens, vous obtiendrez les services de la SPA-MAURICIE pour la prochaine année suivant votre renouvellement.

Vous recevrez de l'information supplémentaire pour les services qui seront offerts en 2025.

Nous vous remercions pour votre collaboration !!